



CORBEIL - MILLY - ATHIS-MONS

Chez cette avocate, la première consultation est gratuite

QUAND ON S'ENGAGE avec une entreprise de travaux publics, on a toujours un devis. Mais jamais avec un avocat, une procédure judiciaire pouvant pourtant faire grimper les frais très vite. Les cabinets ouverts par Anne-Constance Coll à Corbeil-Essonnes, Milly-la-Forêt, Athis-Mons, Paris et Toulouse (haute-Garonne) dérogent à la règle et proposent un devis. Ainsi qu'une première consultation gratuite. Deux démarches originales, qui ont permis à M^e Coll de recevoir récemment le prix de l'innovation des avocats, catégorie relations clients.

« Le cabinet Coll est le lauréat 2015 du concours national de l'innovation ouvert aux cabinets d'avocats, indique le jury, composé de membres du Conseil national des barreaux et d'anciens bâtonniers. Il est récompensé pour la mise en place du premier réseau d'avocats en France à recevoir gratuitement et sans engagement. L'objectif est de rendre un accès au droit simple, efficace et transparent. Lors du premier rendez-vous, on ne repart pas

avec une facture, mais avec un premier avis sur les chances de succès de son dossier, l'indication précise et définitive de son coût ainsi qu'une estimation de la durée prévisible de la procédure. Pas de mauvaise surprise, une vision claire des possibilités offertes... »

Une reconnaissance par ses pairs dont Anne-Constance Coll est fière. « Pendant des années, j'ai été avocate dans de grands cabinets parisiens, raconte-t-elle. Je me suis vite rendu compte que beaucoup de personnes — particuliers ou patrons de petites et moyennes entreprises — renonçaient à leur défense à cause de tarifs trop élevés. »

Elle fonde alors le cabinet Coll. Le premier a ouvert il y a quatre ans à Corbeil-Essonnes, puis ceux d'Athis et Milly ont suivi rapidement, pour « offrir également un accès au droit en milieu rural ». La devise de ces robes noires est simple : « Un avocat doit être accessible et compréhensible, le coût d'une procédure doit être connu à l'avance et forfaitaire.

De plus, la procédure engagée doit avoir des chances de succès. »

Toute personne qui se présente dans un des cabinets Coll est d'abord reçue gratuitement. « On étudie avec elle l'affaire dont il est question, raconte Anne-Constance Coll. On évalue les chances de réussite, on se demande si la procédure a une chance d'aboutir. Et, surtout, on établit un devis pour que le client sache exactement combien cela lui coûtera, la durée de la procédure... »

Mais Anne-Constance Coll insiste : « Ce n'est pas parce que c'est accessible que l'on propose des services low-cost. Nos avocats sont très expérimentés, ils passent du temps sur les dossiers, dans des domaines aussi variés que le pénal, les prud'hommes, le civil, les divorces... Et rien à voir avec les sites Internet. Nous, nous avons pignon sur rue, nos clients peuvent venir nous voir, nous appeler. »

Une démarche qui semble satisfaisante, puisque le cabinet attire de plus en plus de clients, et que cinq nouveaux cabinets devraient ouvrir « un peu partout en France » d'ici la fin de l'année.

CÉCILE CHEVALLIER

« Le coût d'une procédure doit être connu à l'avance »

La devise des avocats des cabinets Coll



Corbell-Essonnes, mardi dernier. Anne-Constance Coll a reçu un prix de l'innovation pour avoir ouvert cinq cabinets (dont trois en Essonne) où les avocats proposent une première consultation gratuite et un devis. (LP/C. CH.)

« Avec eux, on sait où on va »

Françoise, cogérante de trois sociétés et cliente du cabinet Coll

« C'est mon expert-comptable qui m'a fait remarquer les sommes astronomiques versées à un cabinet d'avocats parisien, et pour peu de résultats », raconte Françoise, cogérante avec sa fille de trois sociétés de transport sanitaire. « J'ai alors effectué des recherches sur Internet, et j'ai trouvé ce cabinet Coll. La première consultation gratuite m'a alléchée, et j'ai obtenu un rendez-vous 24 heures après avoir appelé. » Et depuis plus d'un an, elle est devenue une fidèle cliente.

« Ce que j'apprécie, c'est que l'on sait où on va, poursuit Françoise. On n'a pas de mauvaise surprise, tout est réglé à l'avance. On n'a pas de dépassements d'honoraires ou de frais de provision parce qu'on a

appelé dix minutes un avocat ou envoyé un fax... Ce système de forfait nous permet de budgétiser. Pour une entreprise, c'est idéal. »

Et Françoise insiste : « Beaucoup de mes collègues, patrons de petites sociétés, hésitent à se défendre car trop d'avocats se rincent. » Elle a en tête cette procédure où une ancienne employée réclamait 3 000 € pour son départ. « On a été aux prud'hommes, et le grand cabinet parisien m'a facturé 8 000 €. Au final, j'aurais mieux fait de laisser tomber la procédure... Avec le cabinet Coll, on n'a pas ce genre de désagréments. Et j'ai vu plaider maître Coll. Au cours de l'audience, elle se bat. Elle est très efficace, mais sans ruiner ses clients. »

C. CH.